

89 GARAGE

*Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 2 Av. des Pâquerettes 95380 Louvres*

RCS en cours d'attribution

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le 29 DECEMBRE 2022 à quinze heures trente, est présent au siège de la société :

Monsieur MADRANE OUWEIS né le 19 Octobre 1994 à VILLEPINTE (93420-France), de nationalité française, demeurant au 1G allée Saint Gobert 77165 Saint Soupplets

Monsieur AYDOGAN Adem, né le 18 mai 1990 à SARCELLES (95200-France), de nationalité française, demeurant au 89 Avenue de la Marne 93800 EPINAY SUR SEINE

Actionnaire et fondateur de la Société par actions simplifiée

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

dont l'ordre du jour annoncé *Monsieur MADRANE OUWEIS* président de cette assemblée, est la
NOMINATION DU PRESIDENT & DIRECTEUR GENERAL

RESOLUTION NUMERO 1

Nomination aux fonctions de président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur MADRANE OUWEIS né le 19 Octobre 1994 à VILLEPINTE (93420-France), de nationalité française, demeurant au 1G allée Saint Gobert 77165 Saint Soupplets

Celui-ci présent déclare accepter lesdites fonctions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 2

Le président Monsieur MADRANE OUWEIS atteste qu'il ne se versera pas de salaire durant son mandat.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMERO 3

Nomination aux fonctions de Directeur General telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur AYDOGAN Adem, né le 18 mai 1990 à SARCELLES (95200-France), de nationalité française, demeurant au 89 Avenue de la Marne 93800 EPINAY SUR SEINE

Celui-ci présent déclare accepter lesdites fonctions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

RESOLUTION NUMERO 4

Le Directeur General Monsieur AYDOGAN Adem atteste qu'il ne se versera pas de salaire durant son mandat.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à LOUVRES, Le 29 DECEMBRE 2022

Signature de Monsieur MADRANE OUWEIS



Signature de Monsieur AYDOGAN Adem :

